

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Code du travail: une réunion tripartite

**DE** la discussion jaillit la lumière. La rencontre, hier à Libreville, entre la ministre en charge du Travail, le patronat et les organisations syndicales autour du projet de révision du Code du travail a jeté les bases d'un processus menant un nouveau code sur la base de deux impératifs : anticiper l'avenir et s'adapter aux nouvelles formes de travail.

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

**N**E parlez surtout pas à l'équipe de communication du ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargé du Dialogue social, Madeleine Berre, d'un calendrier dicté par la menace de grève générale d'avertissement du 23 au 27 janvier prochains. Celle brandie par les principales centrales syndicales des secteurs d'activités parapublic et privé. La rencontre d'hier, vendredi 17 janvier 2020, entre le membre du gouvernement, le patronat et les organisations syndicales, dans les locaux de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) à Libreville, n'avait pour but que de faire le point sur le projet de révision du Code du travail, a rassuré la cellule communication du ministre Berre. Ce qui a été confirmé à la presse par cette dernière.

"Cette réunion n'avait pour objectif que de poursuivre les discussions initiées par le gouvernement avec les employeurs et les centrales syndicales, dans le cadre du dialogue social. Lors du dernier forum de la Fonction publique (qui s'est achevé le 10 janvier passé, nldr), nous avons discuté avec les acteurs du secteur public et convenu que nous échangerions aussi avec ceux du secteur privé. Cette rencontre a permis de planter le décor et de demander à ces partenaires quelles sont leurs attentes, s'agissant de la réforme du Code du travail. Qui, contrairement, à ce qui est avancé par certaines personnes, ce texte n'a pas encore été adopté par le gouvernement. Nous leur avons demandé d'être responsables, de comprendre la méthodologie qui a été choisie par le gouvernement. Nous

avons tenu compte des contributions du secteur privé, du patronat et des travailleurs. Nous sommes en train d'enrichir ce projet. Ce n'est qu'après ce long processus que le Code du travail sera adopté

Tout le monde est bien conscient que l'objectif est d'anticiper l'avenir, et de s'adapter aux nouvelles formes de travail.

en Conseil interministériel. Nous reprendrons les discussions avec tous ces acteurs la semaine prochaine, mais je pense que nous avons déjà jeté les bases d'un dialogue constructif entre toutes les parties", a indiqué hier Madeleine Berre.

Difficile pourtant de ne pas voir, au travers de cette déclaration, une envie de rassurer les principales centrales syndicales à l'origine de l'appel à la grève générale. Ces dernières estiment depuis plusieurs semaines que le gouvernement veut remettre en cause les droits des travailleurs.

À l'origine de la colère des syndicats, notamment un document du ministère de l'Emploi, qui présente les principaux axes de réforme du travail au Gabon. Menace sur la stabilité de l'emploi, pleins pouvoirs donnés à l'employeur qui pourrait recourir facilement à des licenciements; les griefs sont nombreux contre la nouvelle mouture que le gouvernement prépare.

Ainsi, des innovations introduites par le gouvernement dans ce projet de révision du Code du travail les inquiéteraient. Comme la codification du cadre juridique relatif à la modification du contrat de travail qui, jusque-là, souffrait d'un vide juridique. Ce point indique que "lorsque la proposition de modification émanant de l'employeur est substantielle et qu'elle est refusée par le travail-

leur, le contrat de travail peut être rompu par l'employeur, auquel cette rupture est imputable. La rupture n'est abusive que si la modification proposée n'est pas justifiée par l'intérêt de l'entreprise".

De même, "lorsque la proposition de modification substantielle émane du travailleur et qu'elle est refusée par l'employeur, le contrat peut être rompu par le travailleur auquel cette rupture est imputable". Ils ont aussi noté qu'en "cas de modification proposée par l'employeur en raison de la situation économique ou de la réorganisation de l'entreprise, le travailleur qui refuse cette modification peut être licencié". Néanmoins, en dépit de quelques divergences sur certains points, les représentants du gouvernement, du patronat et des travailleurs estiment que le processus vers un nouveau code est lancé. Car tout le monde est bien conscient que l'objectif est d'anticiper l'avenir, et de s'adapter aux nouvelles formes de travail.



Photo: JOE M-MOURIMBO

Membres du patronat et responsables syndicaux à la rencontre avec l

### CHRONOLOGIE DES DISCUSSIONS DU DIALOGUE SOCIAL DEPUIS AOÛT 2019

#### Le 23 avril 2019

Ouverture du dialogue social par le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, devant les représentants syndicaux qu'il rencontrait pour asseoir "un cadre de concertation permanent et constructif" propice à la mise en œuvre de réformes indispensables au redressement économique du Gabon.

#### Du 19 au 25 août 2019

En concertation avec le gouvernement pour la révision du Code de travail, les représentants des travailleurs et du Patronat remettent à la ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargée du Dialogue social, Madeleine Berre, la mouture finale des travaux. Un texte de 460 articles passé au peigne fin par les participants, afin de l'adapter aux réalités de l'environnement professionnel actuel.

#### Le 10 octobre 2019

Poursuite du dialogue avec les hauts cadres de l'administration centrale, afin de partager avec eux la vision de la mutation, pour une offre de service qualitative et performante, et inviter l'ensemble des acteurs à la "responsabilité, à l'intégrité et à la probité".

#### Du 8 au 10 janvier 2020

Tenue du forum de la Fonction publique

# rtite pour rassurer tout le monde



le gouvernement, hier.

Le patronat globalement satisfait du processus participatif

**SELON** Hamidou Okaba, secrétaire général de la CPG, toutes les contributions sont prises en compte dans ces discussions impliquant à la fois l'État, l'employeur et les travailleurs.

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

JUSQU'A ce niveau des discussions dans le processus de réforme du Code de travail, le patronat gabonais se dit satisfait de la démarche participative adoptée par le gouvernement. Selon Hamidou Okaba, secrétaire général de la Confédération patronale gabonaise (CPG), toutes les préoccupations sont prises en compte dans ce dialogue tripartite impliquant à la fois l'État, l'employeur et les travailleurs.

"Au Gabon, nous avons la chance d'être consultés en permanence. Pour le patronat, il s'agit là d'une grande avancée. Il faudrait donc que nous soutenions tous ce Code du travail, parce qu'en réalité, aucune nation ne peut



Photo: JOE M-MOUMBO

**Hamidou Okaba : «Nous avons la chance d'être consulté en permanence.»**

élaborer un tel document pour précariser la population", a-t-il souligné.

Avant d'ajouter : "Ceux qui pensent que certaines contributions n'ont pas été prises en compte ou ont été tronquées pourront, au terme des amendements et du circuit qu'aura pris le Code du travail, avoir la légitimité de faire des contestations. Madame le ministre Madeleine Berre a rappelé que ce Code vient, certes, résoudre les problèmes actuels, mais la loi est faite surtout pour l'avenir

et pour les générations futures. Elle anticipe sur la modernité en prenant en compte toutes les formes de travail (journalier, intermittent, saisonnier, etc.). Toute cette typologie du travail doit maintenant être prise en compte et anticipée dans notre pays". Pour en arriver là, la CPG entend se concerter et mener une réflexion à tête reposée sur ses attentes en matière d'enjeux pour le travail dans le secteur privé. Ceci en vue de les présenter à la prochaine rencontre avec le membre du gouvernement.

## Syndicats : dissiper les malentendus avant la mouture finale du projet



Photo: JOE M-MOUMBO

F.S.L.  
Libreville/Gabon

LES leaders des centrales syndicales avouent, au terme de la concertation, hier, avec la ministre Madeleine Berre, s'être rendu compte des nombreux malentendus entretenus autour de la révision du Code du travail en République gabonaise. "Nous nous sommes aperçus que certains de nos camarades ont déposé un préavis de grève. Une telle levée de boucliers est inappropriée, alors que le projet de réforme du Code du travail n'est même pas encore totalement monté. C'est lorsqu'il aura traversé l'ensemble des étapes, à savoir le Conseil interministériel, le Conseil

des ministres, le Conseil d'État, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), que la ministre du Travail convoquera à nouveau les partenaires pour leur présenter la mouture finale, à déposer aux différentes chambres du Parlement", a déclaré Wenceslas Mba Nguema de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga).

"Les propos tenus ont été transformés", a ajouté Jocelyn Ngoma, secrétaire général adjoint de la Cosyga. "Les sons de cloche ont été différents, à telle enseigne que la manière dont les choses nous avaient été présentées au départ, est différente de ce que nous a dit Madame le ministre aujourd'hui. Ce qui pose, notamment, un problème dans le choix de la qualité des partenaires sociaux

que le gouvernement invite souvent à la table des discussions. Car, lorsque nous, syndicalistes, sommes appelés à participer à de telles rencontres techniques, requérant des compétences spécifiques, nous ne sommes pas obligés, en tant que secrétaires généraux par exemple, d'y assister, alors qu'on peut désigner au sein de nos écuries des personnes qui ont l'expertise pour aborder ces questions techniques", a précisé M. Ngoma.

Mais tout compte fait, les centrales syndicales disent maintenir la démarche participative au sein de leurs bases respectives, en recueillant les points de vue de leurs membres, afin de les introduire dans l'ensemble des cahiers de charges à présenter à l'autorité.